

REUSSITE EDUCATIVE

AUBERVILLIERS



Les orientations générales du dispositif de réussite éducative

Ce dispositif de réussite éducative vise à accompagner les familles dès la petite enfance et donner une chance aux adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires tout en prenant en compte la globalité de leur environnement. Il s'agit d'activités hors temps scolaire en direction des 2 / 16 ans et leurs familles habitant sur le territoire d'Aubervilliers.

Au travers de ce dispositif il est question de faire évoluer les principes et les modes d'intervention afin de favoriser plus de cohérence et de complémentarité entre les dispositifs existants sans s'y substituer. (contrat enfance, contrat temps libre, réseaux d'écoute, ateliers santé ville...).

Pour cela un parcours éducatif pensé dans la durée doit être élaboré à partir d'un diagnostic partagé des dispositifs éducatifs existants afin d'élaborer un projet global. L'objectif étant de ne pas être dans l'empilement d'actions, mais bien dans la mise en œuvre d'un projet éducatif local en matière d'éducation, de culture, de sport et de santé.

AUBERVILLIERS

- Aubervilliers commune de Seine Saint Denis compte 63 524 habitants au recensement de 1999, soit 6,5 % de moins qu'en 1990. (67 500 en 2006)
- Cette population se caractérise par ses origines ouvrières et cosmopolites, un faible niveau scolaire et un taux de chômage important.

Les éléments de diagnostic recensés sur Aubervilliers

- L'impact sanitaire de la précarité sociale et de la pauvreté, que l'on connaît de façon théorique au plan national, semble se traduire localement vers une convergence **d'indicateurs de santé très dégradés**. Ainsi, les données locales reflètent le mauvais état de santé de la population et particulièrement des jeunes et des enfants.
- Nombre de bénéficiaires des minimas sociaux s'élève en 2004 à 29% des allocataires de la CAF (tendance à la hausse), **61.5% des foyers sont non imposables, avec des revenus très faibles (inférieurs à la moyenne du département et de la région)**,
- **L'habitat ancien dégradé** a des conséquences lourdes sur la vie professionnelle, sociale et la santé des habitants : Aubervilliers est une ville de transit dans un parcours résidentiel, social et professionnel,
- Précarisation et **méconnaissance de la langue Française** des enjeux sociaux important « l'acquisition de la langue Française » .

Les objectifs prioritaires pour Aubervilliers

- **Accompagnement à la scolarité :**

Il s'agit de favoriser le soutien scolaire et les apprentissages liés aux problématiques repérées au travers des différents diagnostics ainsi que l'aide à l'orientation ou la pré-orientation dans une cohérence globale d'accompagnement social.

- **Prévention et parentalité :**

Favoriser le soutien à la parentalité, les dispositifs de médiation pour les enfants, les jeunes et leur famille spécifiquement concernés afin de contribuer au renforcement du lien social et au bien être des enfants au sein de leur famille.

- **Action dans le domaine de la santé :**

Favoriser la mise en place d'actions de prévention et d'accès aux soins dès le plus jeune âge, d'un suivi médicalisé et de mobilisation des professionnels en direction des enfants et des adolescents

Les partenaires du programme de Réussite Éducative d'Aubervilliers

VILLE :

- Direction générale Enfance Jeunesse et Sport (enseignement, loisirs, sports, enfance, jeunesse, petite enfance).
- Direction générale secteur social, solidarité, santé.
- Direction générale secteur vie des quartiers et vie associative, politique de la ville.
- Direction générale des finances, administration générale et prévention et sécurité.
- Direction des ressources humaines, organisation des services.

ETAT :

- Préfecture et Sous-Préfecture de l'arrondissement de Saint-Denis.
- Inspection académique Éducation Nationale.
- Protection judiciaire de la Jeunesse.

- Conseil général (PMI, ASE, ...).
- Conseil Régional.
- Caisse d'Allocations familiales.
- Les opérateurs impliqués dans le projet (CMPP, Associations,...).
- Les associations de parents d'élèves, les familles.

CONSTITUTION ET ROLE DES INSTANCES DECISIONNELLES

**Le conseil consultatif
La caisse des écoles
Le comité technique
Les groupes de réflexion**



Le Conseil Consultatif de Réussite Éducative

- *Constitué conformément à l'arrêté du décret n°2005-637 du 30/05/2005 émet un avis avant toute délibération du Comité d'Administration portant sur la définition des grands axes de travail, la répartition des crédits, l'évaluation des actions conduites et les orientations de travail prises en conséquences.*

Il est composé :

- du Maire, président,
- du Président du Conseil Général, ou de son représentant,
- de l'Inspecteur d'Académie, ou de son représentant,
- de deux représentants de l'État, désignés par le Préfet,
- d'un médecin désigné par le Directeur départemental des affaires Sanitaires et sociales,
- du Président de la CAF, ou de son représentant,
- d'un directeur d'école désigné par l'Inspecteur d'Académie,
- d'un chef d'établissement du second degré désigné par l'Inspecteur d'Académie,
- d'un représentant des parents d'élèves siégeant dans les conseils d'écoles désigné par l'Inspecteur d'Académie,
- d'un représentant des parents d'élèves siégeant dans les conseils d'administration des établissements du second degré désigné par l'Inspecteur d'Académie,
- à leur demande, un représentant des associations oeuvrant dans les domaines éducatifs, périscolaire, culturel, social ou sanitaire, désigné par le Maire,
- la Région Ile-de-France,
- les Maires adjoints et Conseillers Municipaux concernés par le dispositif, désignés par le Maire.

LA STRUCTURE PORTEUSE

« *la Caisse des écoles publiques d'Aubervilliers* »

- La Caisse des écoles publiques est l'instance de gestion administrative et comptable du Programme de Réussite Éducative.
- A ce titre, la Caisse des Écoles est l'employeur de l'équipe de professionnels dédiée au programme de Réussite Éducative.
- L'ensemble des orientations proposées par le conseil Consultatif en matière de financement du dispositif est validé par le comité d'administration de la caisse des Écoles.

LE COMITE TECHNIQUE

Émanation du Conseil Consultatif piloté par le chef de projet PRE

Constitué de :

- Ville : Direction Enfance, Jeunesse et Sport; Contrat de Ville, Caisse des Écoles, Observatoire de la Société locale
- État : représentants de la Préfecture et de la Sous-Préfecture d'arrondissement;
- Conseil Général
- Éducation Nationale : Inspecteurs Éducation Nationale enseignement primaire, référent politique de la ville, coordinateurs REP.
- Sur invitation, l'ensemble des partenaires pouvant être impliqués dans le programme de Réussite Éducative.

A pour objet :

- **D'assurer le pilotage** de la mise en oeuvre technique du PRE en cohérence avec les orientations du Conseil consultatif.
- De préparer les propositions faites au Conseil consultatif et le bilan des actions

LES GROUPES DE REFLEXION

A partir des trois objectifs prioritaires définis pour Aubervilliers :

- accompagnement à la scolarité, prévention et parentalité, action dans le domaine de la santé.

Trois groupes de réflexion sont mis en place regroupant les opérateurs et les associations qui travaillent dans ces domaines au sein du PRE.

Objectifs :

- faire un état des lieux et un diagnostic de l'existant,
- échanger et partager les expériences des uns et des autres,
- réfléchir et débattre de problématiques autour d'un même thème,
- mutualiser des moyens, des savoirs, des ressources...,
- nourrir la réflexion des instances décisionnelles et des équipes opérationnelles,
- mettre en place des actions adaptées.

Fonctionnement :

- chaque groupe est piloté et animé par une personne « référent »,
- les rencontres ont un caractère régulier,
- chaque groupe peut avoir sa propre logique de fonctionnement interne (forme et contenus des rencontres, productions)

Les modalités d'organisation du repérage des enfants et des adolescents

**L'Éducation Nationale et la
cellule de veille**

**La charte de confidentialité
Comment cela fonctionne ?**

L'Éducation Nationale et la cellule de veille éducative

- **L'Éducation Nationale** met en œuvre un dispositif d'analyse des publics sur la ville en fonction de critères prédéfinis au niveau du département
- **La cellule de veille** éducative sera davantage chargée de l'analyse des grandes tendances des problématiques abordées lors du repérage dans les différentes instances. Il est envisagé que dans son fonctionnement, elle puisse être un lieu de repérage individuel mais aussi collectif des publics.

Il est important de rappeler qu'au regard du travail personnalisé et portant sur des mineurs et leurs familles, il est indispensable que soit élaborée une **charte de confidentialité**. Ce travail étant un préalable important et incontournable pour engager les partenaires dans la démarche.

La charte de confidentialité

- Les actions définies dans le programme de Réussite Éducative sont le fruit de la mobilisation de tous les partenaires qui y sont associés, pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des fiches actions inscrites dans le programme de Réussite Éducative.
- Mobilisé pour la réussite des jeunes en Seine Saint-Denis, le Département de la Seine Saint-Denis s'engage à poursuivre et amplifier les dynamiques partenariales contribuant à l'égalité des chances. Il entend donc participer au programme de Réussite Éducative en associant les services départementaux aux dispositifs mis en œuvre dans les limites définies des missions et orientations du Département, pour contribuer aux diagnostics locaux des besoins, à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions collectives de nature à favoriser la Réussite Éducative de tous les élèves.
- Les interventions des services médico-sociaux du Département et des associations ayant délégation de service public privilégieront le respect de la Convention Internationale des droits de l'enfant, l'accompagnement de l'enfant dans sa famille et le soutien à la parentalité.
- Afin de garantir l'efficacité du dispositif opérationnel, les partenaires s'engagent à respecter quelques principes de fonctionnement réunis dans le présent cadre.
- **Article 1 – Cohérence :**
- L'ensemble des intervenants dans le programme de Réussite Éducative doit poursuivre des objectifs fixés en commun dans une démarche transparente et négociée.
-
- **Article 2 – Respect :**
- Les partenaires du programme de Réussite Éducative s'engagent à respecter les prérogatives et les responsabilités de chaque acteur. L'efficacité des actions dépend tout autant de la mobilisation de chaque acteur dans un cadre partenarial que du respect scrupuleux de son espace de responsabilité quant à l'exercice de ses missions.
-
- **Article 3 – Modalités de communication :**
- La réflexion partenariale suppose un bon niveau d'information réciproque. Les partenaires s'engagent à alimenter l'information collective nécessaire à l'élaboration des actions et à leur évaluation.
- Les partenaires s'engagent au respect de la confidentialité déterminée par chaque acteur dans la transmission des données et plus largement dans l'ensemble des échanges qui participeront à la dynamique du dispositif de Réussite Éducative.
- Afin de permettre la communication des informations nécessaires, trois niveaux de confidentialité sont définis pour la diffusion des informations échangées :
- **Niveau 1 :** conformément à l'article 226-13 du code pénal relatif au secret professionnel, les informations à caractère nominatif ou identifiant et leur traitement sont strictement réservées aux personnes représentant localement leur institution, dans le cadre propre de leurs missions, et ne peuvent donc être partagées.
-
- **Niveau 2 :** Il s'agit d'informations utilisables par tout acteur des institutions signataires, d'informations utiles à un diagnostic social et à la mise en œuvre des actions (éléments du bilan d'activité, études, recherches, ...).
-
- **Niveau 3 :** Il s'agit d'informations à caractère public communicables à tous (publications, ...).

PROTOCOLE DE REPERAGE DES PUBLICS CONCERNES PAR LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE D'AUBERVILLIERS

Comment cela fonctionne ?

Qui ?

Quels moyens ?

Repérer les situations

Tous les acteurs socio-éducatifs : enseignants, AS, parents, etc... Au sein des dispositifs existants (EN, cellule de veille éducative)

Analyser et élaborer de manière concertée et partenariale des interventions adaptées, en accord avec la famille

- Professionnels socio-éducatifs qui constituent l'équipe pluridisciplinaire
- Parents

Répondre : intervenir concrètement sur les difficultés (interventions individualisées ou actions collectives)

- Actions des professionnels et dispositifs déjà existants sur le territoire.
- actions individuelles ou collectives au travers de prestations spécifiques si la réponse n'existe pas ou est insuffisante sur le territoire.

Évaluer les interventions et les résultats obtenus pour l'enfant et pour sa famille

- - Avec l'ensemble des partenaires : institutions, associations, parents et équipe pluridisciplinaire du PRE.

Financement des actions (individuelles ou collectives, évaluation)

crédits ETAT
cohésion sociale PRE

Commune

L'EQUIPE DE SOUTIEN ET DE RESSOURCE L'EQUIPE PLURIDICISCIPLINAIRE

L'équipe de soutien et de ressource et l'équipe pluridisciplinaire

L'organisation de PRE

Les apports du dispositif

Les actions 2006

L'équipe de soutien et de ressource et l'équipe pluridisciplinaire

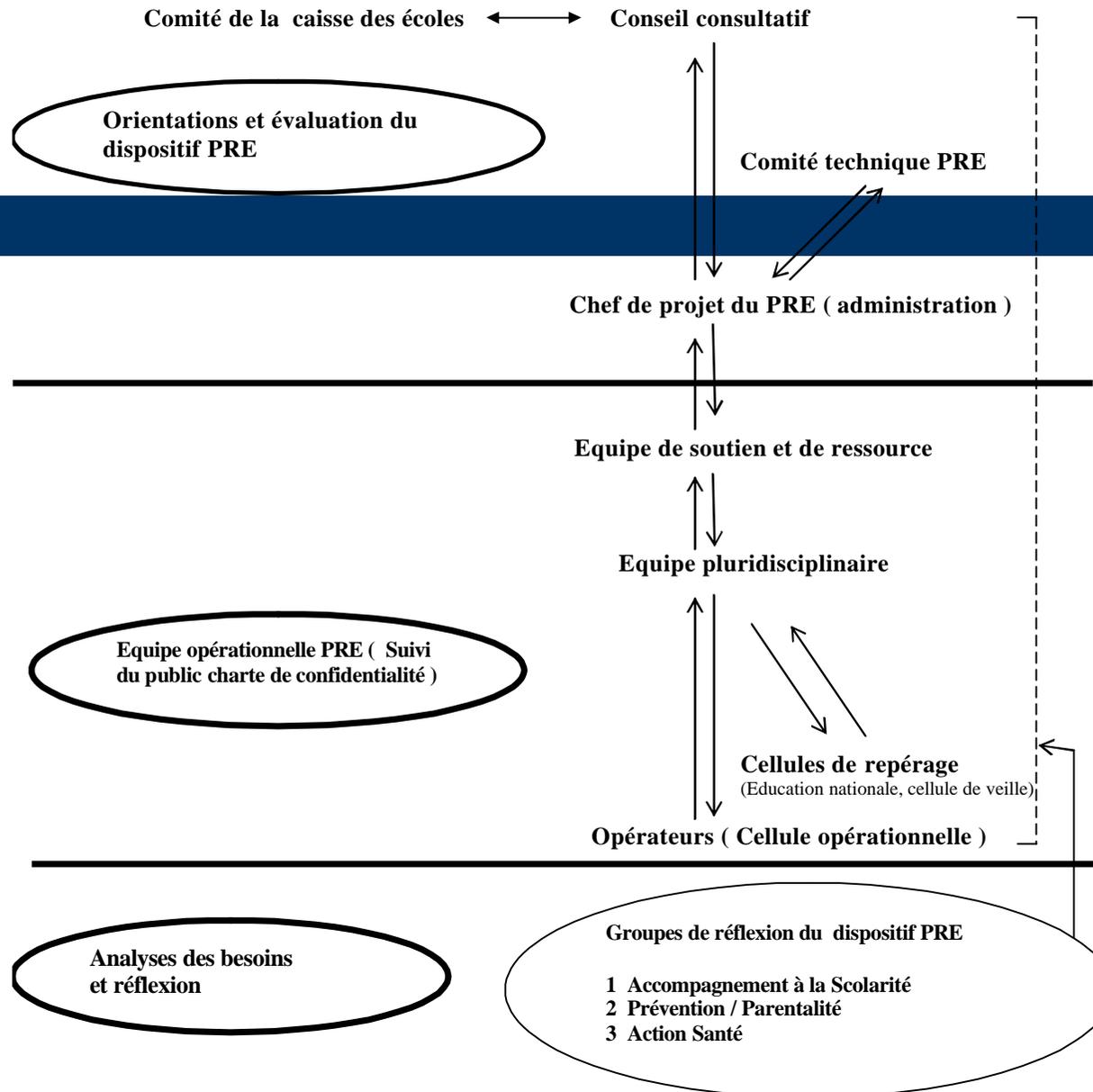
Pilotée par un chef de projet chargé d'animer l'ensemble du dispositif et notamment, le réseau partenarial permettant de mettre en œuvre les orientations définies par le Conseil Consultatif.

Le chef de projet s'appuiera sur :

- **Une équipe de professionnels** dédiée au dispositif (Assistants sociales, éducateurs, administration...)
- **Une équipe de soutien et de ressource** constituée de différents partenaires locaux (E.N, P.J.J, A.S.E, Association Prévention Spécialisée, C.M.P.P, services de la Ville...). Avec des associations dont le professionnalisme est reconnu, en particulier celles étant, agréées par le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la cohésion sociale et/ou le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

La volonté des différents partenaires vise à ne pas se substituer à l'action éducative assurée par l'Éducation Nationale, ni aux dispositifs existants portés par les diverses institutions et collectivités.

Schéma organisationnel du Programme de Réussite Educative



Les apports du dispositif

- Reconnaissance mutuelle des compétences de chacun et consolidation d'une dynamique de réseau
- Intérêt autour d'une démarche d'analyse croisée et d'interventions concertées
- Optimisation des conditions de résolution de difficultés par la mise en place d'un collectif autour de l'enfant et sa famille
- Renforcement de la cohésion éducative des adultes, en lien avec les parents

Les actions 2006

Accompagnement à la scolarité :

- Accompagnement scolaire renforcé (Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers)
- Aide aux devoirs dans les maisons de l'enfance (Aubervacances-Loisirs et service enseignement)
- Accompagnement éducatif et culturel (association ANGI)
- Réseau étudiant de parrainage-prévention des ruptures scolaires (avec l'association AFEV)
- Clubs Lecture (IEN)
- Ateliers Lecture Expression Mathématique (IEN)
- Accompagnement du projet d'intégration ROMS : scolarisation des enfants (Ville et Service Enseignement)
- Intervenant spécialisé – mise en place de groupes de parole pour les jeunes (OMJA)

Prévention et parentalité :

- Médiation Familiale (association AADEF)
- Point d'écoute parents/enfants (collège Jean Moulin)
- Médiation entre les institutions et les familles d'origine chinoise

Action dans le domaine de la santé :

- Promotion du bien-être psychique chez le jeune enfant confronté à la précarité (Ville et SCHS)
- Mobilisation des personnels de santé en direction des adolescents
- Consultations de santé en direction des enfants de 7 / 14 ans (centre municipal de santé)
- Permanences d'écoute dans les collèges par le CMPP d'Aubervilliers